NOTE D'INFORMATION

FCP RMA PERFORMANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18041 en date du 18/05/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **RMA ASSET MANAGEMENT** sise à **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca** représentée par **Monsieur BAALI Samir** en sa qualité de **Directeur Général Délégué** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP RMA PERFORMANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040966**
- Date et référence de l'agrément : **18/04/2013, AG/OP/012/2013**
- Date de création : **15/06/2009**
- Siège social : **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/10** au **30/09**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Etablissement de gestion : **RMA ASSET MANAGEMENT**, sise à **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca** représentée par **Monsieur Samir BAALI**
- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank**, sis à **140, Avenue HASSAN II - Tour BMCE 4ème étage Casablanca, représentée par Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
RMA ASSET MANAGEMENT	Mme. Imane BENNANI

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associes**, représentée par **Bahaa SAIDI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% MASI**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir à ses porteurs de parts un placement permettant de maximiser, sur le long terme, le retour sur investissement, par le biais d'une gestion dynamique et sélective de valeurs mobilières.**
- Stratégie d'investissement :

 Dans cette optique, le FCP investira son actif, hors titres d'OPCVM « action » et liquidités, en permanence à hauteur d'au moins 60% en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. En particulier les valeurs ayant le meilleur rendement de dividendes. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le portefeuille du FCP RMA PERFORMANCE sera investi en:

 - Actions ;
 - Titres d'OPCVM, OPCR ... ;

GD

- Bons du trésor, obligations, certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés de financements (BSF), et tous autres titres de créances négociables sur le marché ;
- Les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;
- Dépôts à termes (DAT), bons de caisses, titres de créances émis par les FPCT...;
- Opérations de placement en devises à l'étranger ;
- Autres titres de créances, et tout autre produit financier autorisé par la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra également effectuer des opérations de prêts emprunts de titres et autres opérations temporaires, et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 10 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public - Personnes morales résidentes et non résidentes

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 21/12/2009
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, la VL est calculée sur une base hebdomadaire, tous les vendredis, ou si celui est férié, le jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : RMA ASSET MANAGEMENT ;
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative, qui est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts composant le capital du FCP, majorée de la commission de souscription ;
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative, qui est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts composant le capital du FCP, minorée de la commission de rachat ;
 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour du lundi au jeudi jusqu' à 16 h à RMA ASSET MANAGEMENT et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Distribution entière des résultats en fonction de la décision l'Assemblée Générale Ordinaire de RMA ASSET MANAGEMENT. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

GD

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT au maximum des montants souscrits dont 0.2% incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT au maximum des montants rachetés dont 0.1% incompressible acquis au FCP.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions des OPCVM gérés par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Commission AMMC (3)	0,025% HT
Commissaire aux comptes (2)	20 000 dhs HT
Frais publications (1)	20 000 dhs HT
Dépositaire (4)	0,10% HT
Maroclear (Commission de gestion du compte émission) (5)	3600 dhs HT
Maroclear (Droit d'admission) "Trimestriel" (6)	Selon les conditions en vigueur
Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

GJ